

REGLEMENT COURSE GENTLEMAN FRANCK BOUYER

Le port du casque est obligatoire. Epreuve ouverte à toute personne de plus de 13 ans (Né avant le 31/12/2011). L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit n'ouvre droit à aucun remboursement. L'assurance responsabilité civile est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration. Départ de la course à partir de 13H00 – Rue de l'Abbaye. Il sera accordé un bonus temps pour le plus âgé du duo : une seconde par mois d'âge au-dessus de 40 ans pour la "Gentleman" homme et une seconde par mois d'âge au-dessus de 35 ans pour la "Gentleman" femme. Un classement pour les duos avec un coureur de moins de 18 ans et un classement avec deux coureurs de plus de 18 ans sera établi. Il n'est pas possible d'avoir une équipe avec deux coureurs de moins de 18 ans. Sont considérées comme coureurs de moins de 18 ans les personnes nées après l'année 2006. Les horaires de départ seront mis en ligne sur le site du Cholet Agglo Tour